

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CALONGES, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. François NERAUD, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12**

**Nombre de suffrages exprimés : 12**

**Date de la convocation : 28 juin 2021**

**Etaient présents :** MM. François NERAUD, Alain RIBEREAU, Patrick YAOUANC, Bernard MILLASSEAU, Joël MARCADET, Philippe GALLESIO, Laurent HEURTER, Jean-Luc LALLOZ ;  
Mmes Martine GIBARROUX, Renée DOSE, Virginie GONCALVES ESTEVES et Mme Françoise LARRIVIERE.

**Etaient Absents:** M. Alcindo DA FONSECA GONCALVES et Mme Débora GODARD

**Etaient Absents excusés :** MM. Patrick-Gilles VIGNEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Martine GIBARROUX

## **ORDRE DU JOUR**

- Remplacement des secrétaires de mairie

### **2021-37 / REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIES : CREATIONS/SUPPRESSIONS EMPLOIS ET MISE A JOUR TABLEAU EFFECTIFS**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions

internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par la délibération du Conseil Municipal n° 2021-13 du 23 mars 2021,

Considérant la nécessité de modifier le poste de secrétaire comptable polyvalente en supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 22H et le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20H (qui n'a jamais été supprimé) suite au départ de Mme SCHOEN Hélène au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Considérant la nécessité de modifier les postes de secrétaire administrative polyvalente en supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 19H suite au départ de Mme POMART Aurélie au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Monsieur le Maire propose de regrouper ces deux postes et de créer un poste à 35H00.

Il informe l'assemblée avoir trouvé une personne ayant le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** modifier le poste de secrétaire comptable polyvalente et de secrétaire administrative polyvalente en

- supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à 19 H00 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021
- supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20H00
- supprimant le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 22H00
- créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35h00

Les postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**ADOpte** le nouveau tableau des effectifs ainsi présenté à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## SUPPRESSION D'EMPLOIS :

Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe 22h00

Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe 20h00  
19h00

Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

## CREATION D'EMPLOIS :

Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe 35h00

Cadre d'emploi	Catégorie	Nombre d'heures	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Agent titulaire	Agents contractuel	Poste vacant
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h	1	0	0	0	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	22 h	1	0	0	0	1
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	20h	1	0	0	0	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	19 h	1	1	1	0	0
Adjoint technique territorial	C	35 h	1	1	1	0	0
Adjoint technique territorial	C	21 h	1	1	0	1	0
Adjoint technique territorial	C	17 h30	1	0	0	0	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	22 h	1	0	0	0	1
Agent de maîtrise	C	35h	1	0	0	0	1
Adjoint d'animation	C	35 h	1	1	1	0	0
Adjoint d'animation	C	27 h 03	1	1	0	0	1
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35 h	1	0	0	0	1

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

## **FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

01	Délibération modificative – dépassement crédits budgétaires	2021-37
----	---	---------

Suivent les signatures des membres présents :

<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Motif Absence Signature</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Motif Absence Signature</b>
F. NERAUD			L. HEURTER		
P. YAOUANC			R. DOSE		
M. GIBARROUX			V. GONCALVES ESTEVES		
A. RIBEREAU			J-L. LALLOZ		
J. MARCADET			A. DA FONSECA GONCALVES		Absent
P. GALLESIO			F. LARRIVIERE		
P. VIGNEAU		Excusé	B. MILLASSEAU		
D. GODARD		Absente			